

DE LA N. FRANCE. LIV. VII. 9
des Registres de l'ancien Conseil de ce Pays, 1648.
du vintième jour de Juin 1651. La voici.

» Le Conseil assemblé à neuf heures du matin, où ont assisté Monsieur le Gouverneur, le R. P. Supérieur, MM. de Mauze, de Godefroy, & Menoil, sur la proposition faite au Conseil, touchant certaine rescription, faite par MM. du Conseil en l'année 1648. à Messieurs les Commissionnaires des Etats de la Nouvelle Angleterre, à ce qu'union fût faite entre les Colonies de la Nouvelle France & la Nouvelle Angleterre, pour faire le commerce ensemble. Le Conseil voulant satisfaire à leur demande, a fait & fait nomination du Sieur Godefroy, l'un des Conseillers du Conseil établi par Sa Majesté en ce Pays, pour se transporter, avec le R. P. Dreuilletes, en ladite Nouvelle Angleterre vers lesdits Sieurs Commissionnaires, pour traiter & agir avec eux, suivant le pouvoir à eux donné par Messieurs du Conseil, dont copie est insérée à la liasse; comme aussi copie de la Lettre écrite ausdits Sieurs les Commissionnaires de la Nouvelle Angleterre par Messieurs du Conseil. Et quant aux marchandises apportées par un nommé Thomas Yost, sur l'assurance & la bonne foi du R. P. Dreuilletes, le Conseil a délibéré qu'il seroit envoyé audevant de lui, & ce pour lui désigner lieu où il pourra livrer icelles, & ce en son tems.

» LOUIS D'AILLEBOUST, Lieutenant Général pour le Roy, & Gouverneur de toute la Nouvelle France, &c. SALUT. Ayant été prié & sollicité, tant par les Sauvages Chrétiens, dépendans de notre Gouvernement, que par